



#### ARTICLE 4 : véhicule

Tout véhicule participant doit être assuré conformément à la réglementation en vigueur, et aucun recours ne pourra être formulé envers les organisateurs.

Un extincteur, un triangle de pré-signalisation et une roue de secours sont obligatoires pour chaque véhicule.

#### ARTICLE 5 : conducteur

Le conducteur devra être en possession de la carte grise du véhicule, des documents d'assurance, du permis de conduire : ces documents seront contrôlés avant le départ. Le conducteur ne devant pas faire l'objet d'une procédure de suspension du permis de conduire.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, des arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'aux articles du présent règlement.

Les conséquences des infractions au code de la route ne pourront en aucun cas être supportées par les organisateurs, et resteront à la charge des participants.

#### ARTICLE 6 : assurance

Les véhicules devront être couverts par une **assurance responsabilité civile et personnes transportées**, et bénéficier de leur propre **assistance dépannage**.

Une police d'assurance sera souscrite par les organisateurs pour garantir en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion, survenus en cours de randonnée, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs et aux participants du fait des dommages corporels et matériels causés aux spectateurs ou à des tiers. Les garanties dommages, vol et assistance dépannage sont exclues.

#### ARTICLE 7 : vérifications

Les organisateurs vérifieront la conformité du véhicule avec la fiche d'engagement ainsi que son état général. Ils pourront refuser le départ à tout véhicule non conforme aux règles de sécurité.

#### ARTICLE 8 : publicité

Les participants s'engagent à porter la publicité des organisateurs.

Ils cèdent leur droit à l'image à l'organisation qui pourra les diffuser selon ses besoins sur quelque support que ce soit, existant ou à venir.

#### ARTICLE 9 : réclamations

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise.

Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer aux décisions des organisateurs.

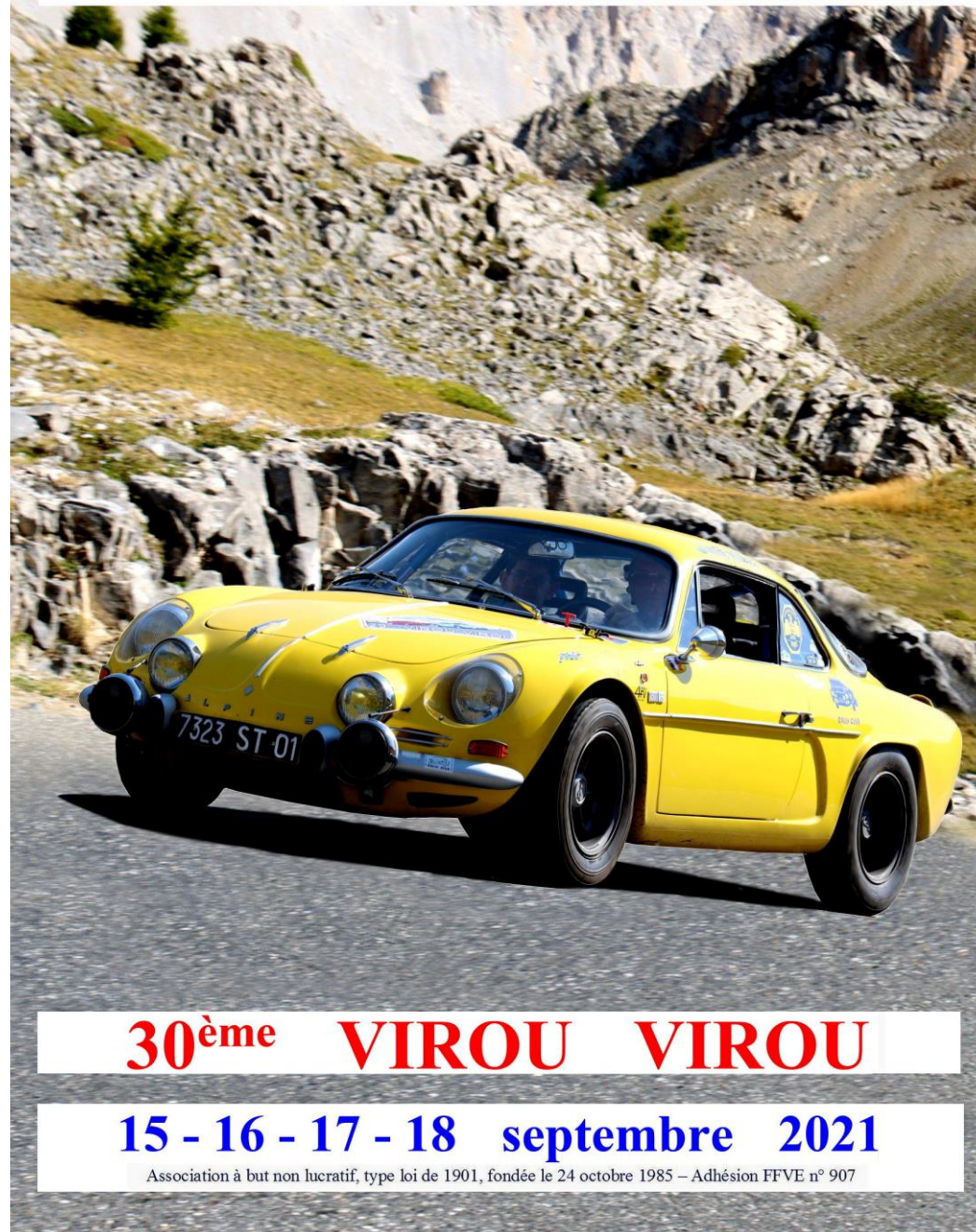
#### ARTICLE 10 : modifications

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie de ce programme en fonction des circonstances.

#### ARTICLE 11 : annulation

En cas d'annulation du "30<sup>ème</sup> Virou Virou", les participants seront intégralement remboursés.

Les participants forfaits seront remboursés en totalité uniquement s'ils en informent les organisateurs **avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021**. Dans le cas contraire, les droits d'inscription de la voiture resteront acquis à l'organisation.



**30<sup>ème</sup> VIROU VIROU**

**15 - 16 - 17 - 18 septembre 2021**

Association à but non lucratif, type loi de 1901, fondée le 24 octobre 1985 – Adhésion FFVE n° 907



## 30<sup>ème</sup> VIROU VIROU 15 - 16 - 17 - 18 septembre 2021

### PROGRAMME

#### Les ALPES du SUD Les routes de la COUPE des ALPES Les routes du RALLYE de MONTE CARLO

#### mercredi 15 septembre

- 08:00** Accueil des participants à Opio au Château de la Bégude
- 09:00** 1<sup>ère</sup> étape (155 km)  
*Opio, Vence, St Jean la Rivière, l'Escarène, Col de Turini, le Suquet.*
- 14:30** 2<sup>ème</sup> étape (190 km)  
*Le Suquet, Col St Martin, Col de la Bonette, Col de Vars, Embrun.*

#### jeudi 16 septembre

- 08:30** 3<sup>ème</sup> étape (160 km)  
*Embrun, St Clément, Briançon, Montgenèvre, Oulx, Modane, Valloire.*
- 14:30** 4<sup>ème</sup> étape (170 km)  
*Valloire, Col du Galibier, Col de Vars, Col d'Izoard, Guillestre, Embrun.*

#### vendredi 17 septembre

- 08:30** 5<sup>ème</sup> étape (165 km)  
*Embrun, Gap, Veynes, Col de Cabre, Luc en Diois, Rémuzat, Nyons.*
- 14:30** 6<sup>ème</sup> étape (175 km)  
*Nyons, Col de Perty, Laborel, Laragne, Espinasses, le Lauzet Ubaye.*

#### samedi 18 septembre

- 08:30** 7<sup>ème</sup> étape (160 km)  
*Le Lauzet Ubaye, Col d'Allos, Col des Champs, Guillaumes, Beuil, Castagniers.*
- 15:00** Clôture



## 30<sup>ème</sup> VIROU VIROU 15 - 16 - 17 - 18 septembre 2021

### REGLEMENT

#### ARTICLE 1 : présentation

L'Amicale Azurienne des Amateurs d'ALPINE organise les 15 - 16 - 17 - 18 septembre 2021 une randonnée touristique dénommée "30<sup>ème</sup> VIROU VIROU", se déroulant sur routes ouvertes à la circulation.

L'équipage de chaque voiture recevra au départ un carnet de route portant les indications nécessaires.

#### ARTICLE 2 : voitures admises

Sont **admises** les voitures **ALPINE** de la gamme classique (1955-1995) et actuelle (2018-2021). Les **autres voitures** sont admises sur liste d'attente avec statut d'**accompagnatrices**. Les **voitures non immatriculées** ne sont **pas admises**. Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser sans justification, toute demande d'engagement.

Le nombre maximum de voitures admises est de **40**.

#### ARTICLE 3 : engagement

Les demandes d'engagement devront être retournées dûment remplies et signées, accompagnées des droits d'inscription, comprenant le carnet de route, 2 plaques "rallye", 2 photographies sur route dans la mesure des possibilités techniques à condition d'effectuer le parcours incluant les points photographiques prévus, la restauration et l'hébergement en hôtel, fixés selon le barème suivant :

|                          |          |  |                              |
|--------------------------|----------|--|------------------------------|
| <b>mercredi 15 sept.</b> | voiture  | <b>60 € club ALPINE</b>                  | <b>65 € hors club</b>        |
|                          | déjeuner | <b>35 € par personne / per person</b>    |                              |
|                          | dîner    | <b>25 € par personne / per person</b>    |                              |
|                          | hôtel    | <b>130 € pour 1 chambre / for 1 room</b> | <b>190 € pour 2 chambres</b> |
| <b>jeudi 16 sept.</b>    | voiture  | <b>60 € club ALPINE</b>                  | <b>65 € hors club</b>        |
|                          | déjeuner | <b>35 € par personne / per person</b>    |                              |
|                          | dîner    | <b>25 € par personne / per person</b>    |                              |
|                          | hôtel    | <b>130 € pour 1 chambre / for 1 room</b> | <b>190 € pour 2 chambres</b> |
| <b>vendredi 17 sept.</b> | voiture  | <b>60 € club ALPINE</b>                  | <b>65 € hors club</b>        |
|                          | déjeuner | <b>35 € par personne / per person</b>    |                              |
|                          | dîner    | <b>25 € par personne / per person</b>    |                              |
|                          | hôtel    | <b>130 € pour 1 chambre / for 1 room</b> | <b>190 € pour 2 chambres</b> |
| <b>samedi 18 sept.</b>   | voiture  | <b>30 € club ALPINE</b>                  | <b>35 € hors club</b>        |
|                          | déjeuner | <b>45 € par personne / per person</b>    |                              |

**La date limite d'inscription est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2021.**

**Toute demande d'engagement non accompagnée de tout ou partie des droits ne sera pas enregistrée.**

En cas de refus d'engagement de la part des organisateurs, les droits seront intégralement remboursés.